



# Guide à l'intention des patients et des familles

2024

## Accoucher après la date prévue d'accouchement

Hôpital régional Valley

# Accoucher après la date prévue d'accouchement

La durée habituelle d'une grossesse est de 40 semaines, mais la plupart des personnes enceintes accouchent entre la 38<sup>e</sup> et la 42<sup>e</sup> semaine. La plupart des bébés naissent dans la semaine qui précède ou qui suit la date prévue d'accouchement. Considérez votre date prévue d'accouchement comme étant la meilleure « estimation possible ».

Vers la fin de votre grossesse, portez plus attention aux mouvements de votre bébé.

**Un bébé devrait bouger 6 fois ou plus en 2 heures. Si vous ne sentez pas votre bébé bouger, appelez l'unité du travail et de l'accouchement au 902-679-2657, poste 3052 ou 3050.** On pourrait vous demander de vous rendre à l'hôpital pour une surveillance du fœtus.

## Qu'est-ce qu'un accouchement post-terme?

- On parle d'accouchement post-terme quand l'accouchement a lieu après la date prévue d'accouchement. Cela est sans danger pour la plupart des bébés.
- À l'approche de la 40<sup>e</sup> semaine de grossesse, votre médecin pourrait parler de la possibilité d'un accouchement post-terme. Vous devrez porter attention aux mouvements de votre bébé et faire preuve de souplesse dans votre plan d'accouchement.

## Qu'est-ce qu'une évaluation post-terme?

Si vous n'avez pas accouché à votre date prévue d'accouchement, votre médecin prendra les dispositions nécessaires à une évaluation post-terme. Elle sera effectuée à l'unité du travail et de l'accouchement de l'Hôpital régional Valley une semaine après votre date prévue d'accouchement. Votre médecin vous examinera, vous et votre bébé, et vous expliquera la suite des choses.

## Que se passera-t-il pendant mon évaluation post-terme?

- En arrivant à l'unité du travail et de l'accouchement, inscrivez-vous auprès de la personne à la réception. Vous rencontrerez ensuite un infirmier ou une infirmière de l'unité.
  - › On vous questionnera sur votre grossesse, les mouvements de votre bébé et votre santé.
  - › On vérifiera votre température, votre tension artérielle, votre pouls (rythme cardiaque), vos contractions.
  - › On vérifiera la fréquence cardiaque de votre bébé.

- Le personnel infirmier pourrait vous faire un examen vaginal (interne). Cela nous aidera à prendre une décision sur la meilleure façon de déclencher (faire commencer) le travail, au besoin. L'infirmier ou l'infirmière vous parlera des différentes manières de déclencher le travail.
- On vous demandera peut-être un échantillon d'urine (pipi).
- On commencera à faire des plans pour le déclenchement artificiel du travail. Cela comprendra la prise d'un rendez-vous pour une 2<sup>e</sup> évaluation post-terme si vous dépassez de 10 jours la date prévue de votre accouchement.
- **Nous vous encourageons à poser des questions et à parler de vos préoccupations au personnel infirmier pendant votre évaluation post terme.**

### **Que se passera-t-il pendant ma 2<sup>e</sup> évaluation post-terme?**

- Votre médecin et le personnel infirmier vous parleront du déclenchement artificiel de votre travail et de votre plan d'accouchement. Si le col de votre utérus (endroit par lequel votre bébé sort de votre utérus) **n'est pas prêt** pour le travail, on vous parlera des façons suivantes de vous préparer :
  - › En vous donnant une pilule à avaler
  - › En utilisant un médicament dans le vagin (ovule ou gel vaginal)
  - › En plaçant un cathéter (tube fin) à ballonnet dans l'ouverture du col de votre utérus
- Si le col de votre utérus **est prêt** pour le travail, les façons de déclencher le travail comprennent les suivantes :
  - › En administrant un médicament par intraveineuse (I.V.) (oxytocine, parfois appelée perfusion ou « goutte à goutte »)
  - › En procédant à la rupture des membranes (perte des eaux)

### **Comment dois-je me préparer aux évaluations post-terme?**

- Déjeunez avant votre rendez-vous. Si vous devez rester à l'hôpital longtemps, nous prendrons les dispositions nécessaires pour vos repas.
- Apportez votre carte santé provinciale.
- Habituellement, vous retournez à la maison après votre évaluation post-terme, mais on pourrait vous demander de rester à l'hôpital. Vous prendrez cette décision avec votre prestataire de soins avant votre évaluation.
- Nous pourrions devoir retarder le déclenchement artificiel du travail pour vous offrir, ainsi qu'à votre bébé, les meilleurs soins possibles.

**Première évaluation post-terme : \_\_\_\_\_ (date)**

**à \_\_\_\_\_ (heure)**

## Vous avez des questions?

Appelez l'unité du travail et de l'accouchement :

- › Téléphone : 902-679-2657, poste 3052 ou 3050

### Appelez immédiatement l'unité du travail et de l'accouchement dans les situations suivantes :

- › Vous avez un saignement vaginal.
- › Vous perdez vos eaux.
- › Vous avez mal à la tête.
- › Vous voyez des taches devant vos yeux.
- › Votre bébé ne bouge plus autant.
- › Vous croyez que le travail est commencé, ou vous ne vous sentez pas bien.
- › Vous avez des inquiétudes au sujet de votre grossesse.

Ce dépliant est uniquement conçu à des fins éducatives. Il ne remplace pas les conseils ou le jugement des professionnels de la santé. L'information peut ne pas s'appliquer à toutes les situations. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser à votre prestataire de soins de santé.

Vous trouverez la présente publication et toutes nos autres ressources à l'intention des patients à :  
<https://library.nshealth.ca/Patients-Guides> (en anglais seulement).

Pour joindre un infirmier autorisé ou une infirmière autorisée en Nouvelle-Écosse en tout temps :  
composez le 8-1-1 ou consultez <https://811.novascotia.ca/?lang=fr>.

*Préparation* : Unité du travail et de l'accouchement, Hôpital régional Valley  
*Conception* : Services de la bibliothèque de Santé Nouvelle-Écosse

FF85-1952 © Mars 2024 Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse

L'information contenue dans cette publication doit être révisée en mars 2027 ou avant, au besoin.